

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE  
CE 5<sup>ième</sup> JOUR DE MAI 2009, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Robert Beaudry, maire  
Monsieur David Dubois, conseiller  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Alain Lavallée, conseiller  
Madame Marie Simard, conseillère  
Monsieur Claude Brochu, conseiller  
Monsieur Jean Murray, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, assistait également à la séance.

**R-60-2008                    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

**R-61-2009                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DU 7<sup>ième</sup> JOUR D'AVRIL 2009**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 7<sup>ième</sup> jour d'avril 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu que le procès-verbal du 7<sup>ième</sup> jour d'avril 2009 est accepté tel que déposé.

**R-62-2009                    COMPTES DE LA PÉRIODE**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie Simard et résolu unanimement que cette liste des comptes, au montant de 213 955.81\$ est acceptée.

**R-63-2009                    RAPPORT DU C.C.U.  
DU 22 AVRIL 2009**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22<sup>ième</sup> jour d'avril 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par monsieur Alain Lavallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-64-2009                    P.I.I.A. ÉRIC LACASSE**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Éric Lacasse de construire une résidence sur le lot 47-74 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-65-2009**

**P.I.I.A. DANIEL PERRAS**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Daniel Perras de construire une résidence sur le lot 47-90 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-66-2009**

**P.I.I.A. ALAIN GOODHUE**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Alain Goodhue de construire une résidence sur le lot 47-51 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-67-2009**

**P.I.I.A. DAVID DRAPEAU**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur David Drapeau de construire une résidence sur le lot 47-93 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-68-2009**

**P.I.I.A. GÉRARD BESSETTE**

Considérant la demande de permis de construction de monsieur Gérard Bessette d'agrandir sa résidence sise au 199 montée Verchères sur le lot 47-33 du cadastre de Saint-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif est favorable à cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Simard, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

**R-69-2009**

**ROUTE DU RICHELIEU**

Considérant que la Route du Richelieu, basée sur la thématique de du patrimoine, des hauts faits historiques s'y étant passés, fait l'objet d'un partenariat échelonné entre 2009 et 2013 pour le développement durable d'une route touristique signalisée selon les paramètres du programme de signalisation touristique du ministère du Tourisme du Québec;

Considérant que la route touristique empruntera quatre MRC et 25 municipalités, selon le tracé ayant reçu l'aval de Tourisme Montérégie et de la CRÉ Montérégie Est;

Considérant que ce projet de concertation régionale et de mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et humain constitue un apport important pour le rayonnement de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et de son développement touristique et culturel;

Considérant que ce produit touristique a, par conséquent, des retombées sur la qualité de vie des citoyens et organismes culturels de la municipalité ainsi que sur tous les types de services reliés à son attractivité touristique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil approuve :

le trajet de la route qui traverse la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

la Route du Richelieu comme nom de la route touristique ayant comme thématique principale l'eau, le patrimoine et les hauts faits historiques;

le pictogramme identifié par une rivière en lien direct avec la caractéristique principale de la route;

l'installation de panneaux de signalisation sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu s'engage à déboursier annuellement, pendant une période de 5 ans, un montant de 630.\$ qui servira à l'amélioration, l'aménagement ou le développement de la Route du Richelieu, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet par l'ensemble des partenaires.

#### **R-70-2009      ENTENTE RELATIVE AUX APPELS D'URGENCE 9-1-1**

Considérant que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent offre le service d'acheminement et de réception des appels d'urgence provenant de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que l'entente liant la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à la Régie a pris fin;

Considérant le dépôt du projet d'Entente relative aux appels d'Urgence 9-1-1;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Brochu, appuyé par monsieur Jean Murray et unanimement résolu d'accepter les conditions de l'entente relative aux appels d'urgence soumise à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Il est également résolu d'autoriser le maire Monsieur Robert Beaudry, et la directrice générale, Madame Sylvie Burelle, à signer l'original de ladite entente conformément au texte soumis.

#### **R-71-2009                      MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu concernant des travaux de marquage de chaussée ;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2009, en la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par madame Marie Simard et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Dura-Lignes Inc. au coût de 0.179¢ le mètre linéaire.

#### **R-72-2009                      SCELLEMENT DE FISSURE**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Mathieu de Beloeil et Saint-Marc-sur-Richelieu concernant des travaux de scellement de fissure;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 avril 2009, en la municipalité de Saint-Mathieu de Beloeil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Lavallée, appuyé par monsieur Jean Murray et unanimement résolu d'accepter la plus basse

soumission trouvée conforme, soit Environnement routier NRJ Inc. au coût de 1.69\$ le mètre linéaire.

**R-73-2009**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Jean Murray, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que la séance est levée.

Robert Beaudry  
Maire

Sylvie Burelle, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-62-2009, R-69-2009, R-70-2009, R-71-2009 et R-73-2009

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 6<sup>ième</sup> jour de mai 2009.

Sylvie Burelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière